

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20220929-016

du 29 septembre 2022

n°016

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (27) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Gilles MAUDUIT, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, David SIMON

POUVOIRS (9) : Yasin ERGÜL donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Jeannie MARECOT donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Hubert PREHER donne pouvoir à Jacques MELQUIOND
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Laurence RABUSSIER
Amine MESSAOUDENE donne pouvoir à Jean-Michel MEUNIER
Isabelle DUCHET donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Elsa FARHAT donne pouvoir à Michel FRESNEAU
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Patrice CANTINOLLE
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Jean-Claude BAUDRY

EXCUSES (3) : Séverine BART, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL

Nom du secrétaire de séance : Manuel COSTA NOBRE

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Michel MEUNIER

OBJET : Création d'un tiers lieu culturel dans le quartier du Lac – Attribution d'un fonds de concours

Depuis 2018, dans le cadre de la politique de la ville de Châtellerault, la commune est engagée dans une opération de rénovation urbaine pour les quartiers du Lac et des Renardières.

La convention contractualisée le 11 juin 2018 avec l'État, l'ANRU, Action Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département de la Vienne, la commune de Châtellerault, Habitat de la Vienne et enfin la SEM Habitat du pays Châtelleraudais et dont le premier avenant a été signé le 25 novembre 2020, vise plusieurs objectifs :

- la transformation des quartiers prioritaires pour une entrée sud de la ville-centre rénovée, et connectée aux autres quartiers,*
- le renforcement de l'attractivité du Lac,*
- l'ouverture des Renardières sur les pôles d'attractivité environnementaux et historiques, avec comme axe fort la Vienne,*
- le renforcement du rôle d'intégrateur et de vecteur de mixité des équipements socio-éducatifs.*

Parmi les opérations d'équipement, la création d'un tiers-lieu culturel, portée par Grand Châtellerault, eu égard à sa compétence en matière d'équipement culturel, est à l'interface d'enjeux socio-culturel et pédagogique pour les quartiers Sud, la commune et le territoire châtelleraudais.

Dans le cadre du soutien apporté par la commune de Châtellerault au projet de rénovation urbaine, il est proposé l'attribution d'un fonds de concours de 240 000 € à Grand Châtellerault pour la création de cet équipement dont la mise en service est envisagée au premier trimestre 2023 et dont le coût total de l'opération est estimé à 1 537 137 € HT.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20220929-016****du 29 septembre 2022****n°016****page 2/2**

A titre d'information, cette opération est soutenue par les partenaires financiers suivants : DRAC 568 148 € ; Département : 171 000 € ; ANRU : 145 000 € ; CAF : 100 000 € ; Ville de Châtellerault : 240 000 €.

* * * * *

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5216-5-VI relatif aux fonds de concours,

VU le décret 2001-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la délibération n°13 du conseil municipal du 9 avril 2015 relative à l'adoption du contrat de ville 2015-2020, et n°16 du conseil municipal du 7 novembre 2019 prolongeant ce dernier jusqu'au 31 décembre 2022,

VU la délibération du conseil municipal n° 3 du 5 avril 2018 approuvant et autorisant la signature de la convention de renouvellement urbain n°711 cofinancée par l'ANRU au titre du NPNRU pour les quartiers du Lac et des Renardières de Châtellerault,

CONSIDERANT que le regroupement de la médiathèque du Lac et de la Ludothèque au sein d'un même équipement vont permettre de contribuer à l'attractivité d'un quartier « politique de la Ville » et du territoire, accueillant en plus des services publics une association socio-éducative (les petits débrouillards), une salle type d'animation ouverte aux habitants du quartier et associations, ainsi qu'un local de stockage pour la direction des sports ,

CONSIDÉRANT que pour ce faire la commune de Châtellerault souhaite apporter son soutien via un fonds de concours,

CONSIDERANT qu'afin de financer la réalisation d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple des assemblées délibérantes.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer un fonds de concours de 240 000 € à la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault pour la création d'un Tiers-lieu culturel dans le quartier du Lac

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUD

